

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sûr que si nous traitons au préalable des articles de l'Annexe, nous n'aurons que peu ou pas de discussion sur les articles 2 à 6. Puis-je m'interrompre pour rappeler au ministre que notre temps expire à six heures, le mercredi, et que si nous le consacrons aux crédits détaillés de l'Annexe, pour revenir ensuite aux articles, il nous sera de toute façon impossible d'en discuter. Ce que nous voulons, c'est en arriver aux crédits relatifs au logement, à l'immigration et ainsi de suite. Il serait plus raisonnable de réserver tous les articles et de passer à l'Annexe en commençant par le crédit sur la SCHL.

M. Baldwin: Monsieur le président, la position adoptée par beaucoup de députés sur ces articles pourrait bien dépendre, par exemple, de la manière plus ou moins rationnelle et convaincante dont le ministre des Transports et les autres ministres défendront certains des crédits prévus à l'Annexe. C'est pourquoi j'avais pensé que nous pourrions passer à l'Annexe. Si, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, ces questions sont dûment traitées, les articles essentiels du bill ne seront plus, le moment venu, qu'une formalité, quand nous aurons obtenu satisfaction sur les autres points.

• (5.10 p.m.)

M. le vice-président: Est-ce convenu?

L'hon. M. Macdonald: Ce n'est certainement pas la façon dont je comprenais la chose. Nous étions convenus d'en finir avec le bill pour arriver à l'Annexe et ensuite de nous entendre pour modifier l'ordre de l'annexe.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne veux pas contredire le ministre. Je regrette ce malentendu. J'étais pris dans le débat et je pensais que nous allions parcourir toutes les autres parties du bill le plus vite possible jusqu'à l'Annexe, mais cela ne signifiait pas que nous adopterions les différents articles sans discussion. A vrai dire, cela n'a pas grande importance. L'Annexe nous occupera jusqu'à mercredi six heures et alors les articles pourront être adoptés sans discussion.

L'hon. M. Macdonald: Voilà le meilleur argument pour faire adopter les articles maintenant.

M. le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. le vice-président: L'article 3.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, en adoptant l'article 2 vous avez en fait adopté l'annexe, puisque l'article 2 le prévoit. Comment pourrait-on débattre l'Annexe qui modifie un grand nombre de postes, selon l'avis de la Chambre, puisque les articles sont déjà adoptés. A mes yeux, cela n'a aucun sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je prétends que vous avez eu raison de mettre aux voix l'article 2, qui a trait à l'Annexe. Ainsi, cela nous permet de discuter les postes de l'Annexe où se trouvent les crédits à l'habitation.

M. le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Non.

M. McCleave: Monsieur le président, sauf erreur le comité pense qu'il faut d'abord s'occuper du logement et des quatre postes de \$1, cette mise de fonds massive pour régler nos problèmes de l'habitation. Cela est prévu à la page 16 de la mesure à l'étude. Peut-être le ministre des Transports voudrait-il d'abord présenter le sujet. Dans l'affirmative, je lui passerais la parole car il n'a presque rien dit l'autre jour, au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Peut-être a-t-il eu l'occasion depuis de se renseigner, et est-il en mesure de faire rapport à la Chambre. Si le ministre veut prendre la parole, je lui cède ma place volontiers. Sinon, je me propose de faire une déclaration et de poser des questions auxquelles, je l'espère, nous recevrons les réponses qu'on ne nous a pas fournies l'autre jour au cours des délibérations du comité des prévisions budgétaires en général.

Puisqu'une occasion importante ne peut se passer de préambule, je vais d'abord évoquer certaines promesses en matière de logement faites par les vis-à-vis lors des événements récents d'avril, de mai et de juin de l'année dernière. D'abord une citation, tirée d'un discours prononcé par l'un des plus remarquables de ces membres à Vancouver le 11 mai et rapporté par la Presse canadienne. D'après lui, la crise nationale du logement exigeait une assistance accrue à la Société centrale d'hypothèques et de logement et une aide aux programmes d'habitations à bon marché. Y a-t-il rien de plus «juste», que d'accorder une priorité plus haute aux programmes de logements à bon marché? Nous savons tous que plus de la moitié des pauvres au Canada